

QUI APPELER / QUAND APPELER

Vous devrez peut-être appeler plusieurs fois pour la même préoccupation. Ne vous découragez pas!

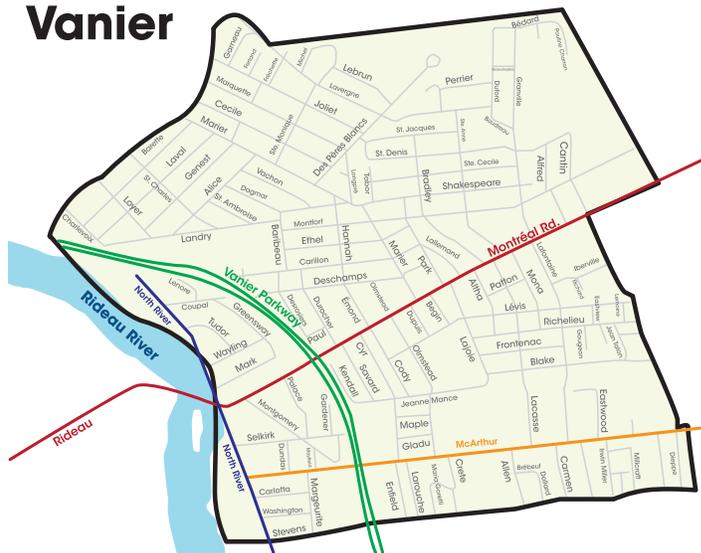
Les signalements par téléphone au **311**, par courriel à **311@ottawa.ca** ou en ligne à **www.ottawa.ca** (si possible, inclure une photo) peuvent comprendre les points suivants :

- Graffiti (peu importe leur taille)
- Vandalisme ou malpropreté des abribus d'OC Transpo
- Excès d'excréments de chien, de mégots de cigarette ou de déchets
- Trottoirs brisés ou gravures de trottoirs
- Seringues souillées ou accessoires facilitant la consommation de drogues (n'y touchez pas!)
- Poubelles publiques qui débordent
- Plaques de rues ou lampadaires brisés ou manquants
- Infractions aux normes relatives à la propriété
- Tables de pique-nique ou bancs publics brisés
- Rangement illégal ou inapproprié de poubelles ou de bacs à recyclage
- Soupçon d'un ramasseur compulsif
- Soupçon d'une maison de chambres illégale
- Trop de déchets ou de gros articles sur un terrain privé
- Paniers d'épicerie abandonnés
- Problèmes liés au contrôle des insectes et des animaux nuisibles
- Nids de poule, plaques d'égouts manquantes ou égouts bloqués
- Musique forte ou bruit incessant
- Ramassage de déchets oublié
- Mauvaise semaine pour le ramassage des déchets par les employés de la Ville
- Stationnement illégal
- Préoccupations concernant le déneigement
- Dommages aux structures de jeux sur les terrains publics
- Préoccupations relatives à un propriétaire négligent ou absent
- Chiens agressifs ou hors laisse
- Présence dans un parc après 23 h
- Utilisation des installations de la Ville par les planchistes
- Mauvaise élimination des appareils électroménagers (ex. micro-ondes, lave-vaisselle, cuisinière) et d'appareils électroniques (y compris les télévisions et les ordinateurs)

Les signalements au Service de police d'Ottawa par téléphone au **nouveau 613-236-1222** (poste 1 suivi du poste 2) pour les problèmes non urgents ou les signalements en ligne à **ottawapolice.ca** peuvent comprendre des activités telles que :

- Le travail sexuel près d'une école, d'un parc ou d'une garderie
- les clients des prostituées «john» (avec plaque d'immatriculation si possible)
- Nuisance publique ou intoxication
- Utilisation, vente ou échange de drogues illicites
- Mendicité ou sollicitation
- Activités ou comportements suspects
- Plaintes au sujet de la circulation
- Comportement agressif, inconduite ou altercation physique
- Victime ou témoin d'abus verbal ou physique, de menaces ou d'agression
- Soupçon de négligence d'enfants ou d'animaux
- Méfait (défini comme un tort causé par quelqu'un à une personne ou à la propriété)
- Dommage ou vol sur la propriété (y compris le vol dans les véhicules)
- Crime ou graffiti haineux
- Témoin ou connaissance d'un crime
- Télévendeurs, sollicitateurs ou vendeurs suspects
- Fraude en ligne
- Harcèlement sexuel ou autres types de harcèlement ou d'agression
- Vol par les collectionneurs de ferraille

Vanier



Pour en savoir plus sur les moyens de signaler un problème efficacement, communiquez avec **Prévention du crime Vanier** à **cpv-pcv@hotmail.com**, avec notre **agent de police communautaire** au **613-236-1222, poste 5823**, ou avec notre **conseiller municipal** en consultant le **www.ottawa.ca**.